

Nom et prénom de l'adhérent

N° tél : N° adhérent :



Conditions de mise à disposition du « Carpe diem » aux adhérents du Club des Plaisanciers

La mise à disposition du voilier « Carpe Diem » de type Sheriff du chantier Jouet est ouverte uniquement aux adhérents du Club des Plaisanciers à jour de leur cotisation pour une navigation à voile ou à moteur (pêche-promenade).

L'adhérent emprunteur désigné ci-dessus est personnellement le chef de bord.

Il certifie qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaires à la navigation qu'il projette de pratiquer y compris la connaissance de la réglementation en vigueur sur le lac du Bourget et que la météo permet cette navigation en toute sécurité. L'adhérent navigue sous sa propre responsabilité et **atteste avoir une assurance responsabilité civile**. Si une initiation est donnée par un responsable du Club, ce dernier est le chef de bord pendant sa présence.

Le chef de bord a la responsabilité de son équipage.

Il s'assure que le bateau et les équipements requis sont en bon état de navigation et doit s'informer sur le bon fonctionnement du moteur. Il a la responsabilité de faire observer les consignes de sécurité et en particulier d'imposer le port du gilet de sauvetage si nécessaire.

Il n'embarquera que le nombre maximum de personnes autorisées à savoir 4 personnes y compris chef de bord et enfants. Les animaux sont strictement interdits à bord.

L'adhérent remplit le carnet de bord en notant obligatoirement

- avant la sortie, le nom et prénom du chef de bord et des passagers, le jour et l'heure de départ
- l'heure de retour au port
- les défauts ou dégâts matériels constatés.

Le bateau doit être ramené à son poste d'amarrage au Grand Port, ponton L, place 52. Les voiles doivent être séchées, pliées et rangées dans la cabine à l'exception de la Grand Voile qui peut-être laissée à poste sur la bôme dans sa housse. S'assurer en quittant le bateau que le moteur est cadencé, que la cabine fermée à clef et que les balles de tennis n'obstruent pas les vide-vite du cockpit.

Un inventaire est établi à l'embarquement et au retour conjointement entre l'adhérent et un responsable du Club. En cas d'absence du responsable, le chef de bord accepte sans contestation possible l'inventaire décrit sur le document mis à disposition dans le bateau par le Club.

Appel remorquage : 06 07 02 41 28 (voir conditions affichées dans le bateau et au dos de votre carte d'adhérent)

Le Club des Plaisanciers se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bateau si le chef de bord ou l'équipage ne lui paraissent pas présenter de compétences suffisantes ou pour tout autre motif dont il est seul juge.

Participation financière

- chaque adhérent doit acquitter une participation à la mise à disposition du matériel
 - à la journée : * 15 € la journée en semaine
* 20 € le samedi, le dimanche et les jours fériés
 - au forfait : 100 € pour 10 sorties (voir conditions de réservation sur le site du Club)
- prise en main du bateau : 15 € pour 3 séances
- les pleins de la nourrice d'essence et du réservoir autonome du moteur doivent être reconstitués à chaque sortie
- la participation, par chèque de préférence, doit être transmise au Club des Plaisanciers
5 ch de la Bergerie, 73100 AIX LES BAINS, en précisant les dates d'utilisation.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions de mise à disposition du « Carpe Diem » dans leur intégralité.

CLUB DES PLAISANCIERS

5 chemin de la Bergerie – 73100 AIX LES BAINS
04 79 88 16 33

Date et Signature de l'adhérent